

COMMUNE DE ST JEAN SUR VILAINE
9, rue de Rennes
35220 St Jean sur Vilaine
Tél : 02 99 00 32 55
mairie@stjean-vilaine.fr

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE - ANNEE 2023

ASSOCIATIONS COMMUNALES

à déposer avant le 31 janvier 2023

Nous vous rappelons, qu'afin de satisfaire aux obligations légales, vous devez justifier de l'utilisation envisagée de la subvention sollicitée qui doit contribuer au bon fonctionnement de votre association (insuffisance de trésorerie, fonds propres ne permettant pas de faire face au fonctionnement ou aux investissements prévus, ...).

Une subvention ne peut en aucun cas servir à dégager un excédent comptable qui ne répondrait pas au projet associatif.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ASSOCIATION

Nom :	
Siège social : n°	Rue :
CP : 35220	VILLE : ST JEAN SUR VILAINE
Tél :	Email :
Date de création :	/ /
Objet de l'association (indiqué dans les statuts) :	
N° SIRET (14 chiffres) si connu : / / / /	

LE BUREAU DE VOTRE ASSOCIATION

PRESIDENT	M. Mme :
Adresse : n°	Rue :
CP :	VILLE :
Tél :	Portable :
Email :	
TRESORIER	M. Mme :
SECRETAIRE	M. Mme :

LES ADHERENTS DE VOTRE ASSOCIATION

Nombre d'adhérents	
Nombre d'adhérents hors commune	
Nombre d'adhérents de – 18 ans	

Montant des adhésions :

COMPTE DE RESULTAT 2022

(Toutes les recettes et dépenses effectuées sur l'exercice comptable)

Exercice comptable arrêté au :

Total des recettes		€
Total des dépenses		€
Résultat de l'exercice		€

BILAN ARRETE A LA FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE (Reflète le patrimoine de l'association à cette date)

ACTIF		PASSIF	
Compte chèque	€	Réserves	€
Livret	€	Provisions pour risques	€
Caisse	€		
Placements	€		
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

Détail concernant le Passif :

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
 (Reflète le patrimoine de l'association à la fin de l'année civile)

ACTIF		PASSIF	
Compte chèque	€	Réserves	€
Livret	€	Provisions pour risques	€
Caisse	€		
Placements	€		
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

1 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Montant de la subvention souhaitée : €

Objet de la demande

2 – PROJET SPECIFIQUE (détailler le projet)

Budget provisionnel du projet : €

Montant de la subvention souhaitée : €

Détail du projet

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Total des recettes prévues	€
Total des dépenses prévues	€

Le budget prévisionnel doit être en équilibre. Il ne doit pas dégager de bénéfice après prise en compte du montant de la subvention demandée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**Rappel des subventions obtenues sur les exercices antérieurs**

	2022	2021	2020
Commune			
Département			
Région			
Autres			

DOCUMENTS A FOURNIR

RIB	<input type="checkbox"/>
Compte de résultat de l'année écoulée (<i>si demande supérieure à 2000€</i>)	<input type="checkbox"/>
Récépissé de déclaration en Préfecture (<i>pour une nouvelle association</i>)	<input type="checkbox"/>
Copie des statuts (<i>si nouvelle association ou première demande</i>)	<input type="checkbox"/>

Fait à Saint Jean sur Vilaine, le

Signature